



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grippe

Question écrite n° 16220

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la vaccination contre la grippe concernant les patients atteints de maladies rares dont la pathologie n'est pas inscrite dans la liste des cas de remboursement. Au regard de la profonde vulnérabilité des patients considérés, il lui demande si elle envisage de faire répertorier ces pathologies rares dans la liste des cas de remboursement par souci d'équité et de solidarité devant le système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16220

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 687

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)